

recommande à Timothée de boire un peu de vin. Or, l'ivresse peut être produite tant par le vin que par d'autres espèces de boissons qui sont faites de différentes manières, ce qui explique ces paroles, dites d'un saint : « Il ne boira ni vin, ni liqueur enivrante » *Luc.* 3, 15. Le mot latin, *sicera*, signifie ivresse. Et toute excuse a été ôtée à celui qui, ne buvant pas de vin, croirait qu'il peut boire autre chose, puisque tout ce qui peut enivrer lui est également interdit. Au quinzième rang, et la dernière des œuvres de la chair, viennent les excès de table. « Le peuple s'assit pour manger et pour boire, et ils se levèrent pour danser » *Exod.* xxxii, 6. A l'ivresse est toujours jointe la dissolution. Un orateur assez distingué, faisant le portrait d'un ivrogne qu'on réveillait de son sommeil a dit : Il ne pouvait dormir parce qu'on le réveillait, ou veiller parce qu'il était ivre, voulant exprimer par là, que dans un certain sens, il n'était ni parmi les morts, ni parmi les vivants. Il eût été trop long d'énumérer en détail toutes les œuvres de la chair, et de dresser le catalogue entier des vices. Saint Paul a donc tout renfermé dans ces seules paroles : « Et autres crimes semblables. Et plutôt à Dieu que nous puissions les fuir aussi facilement que nous les comprenons! » Je vous le déclare, dit l'Apôtre, comme je vous l'ai déjà dit, que ceux qui commettent ces crimes, ne posséderont point le royaume de Dieu. » Et il avait

consecrari; et Timotheo vinum ut biberet, imperatum. Ebrietas autem tam ex vino quam ex cæteris bibendi generibus, quæ vario modo conficiuntur, potest accidere; ex quo et de sancto dicitur : « Vinum et siceram non bibet, » *Luc.* 1, 15. Siceram interpretatur « ebrietas » Et ne quis vinum non bibens, aliud sibi putaret bibendum, exclusio causatio est; dum omne quod inebriare potest, cum vino pariter aufertur. Quintadecima, quæ et extrema inter carnis opera, comessatio est. « Manducavit quippe populus et bibit, et surrexerunt ludere, » *Exod.* xxxii, 6. Semper ebrietati juncta luxuria est. Pulchre quidam non ignobilis orator, cum ebrium de somno describeret excitatum, ait : « Nec dormire ex- itatus, nec vigilare ebrius poterat. » Qua sententia expressit, quodammodo nec mortuum eum fuisse nec vivum. Longum erat universa carnis opera replicare, et catalogum facere vitiorum. Uno igitur omnia sermone conclusit dicens : « et his similia. » Quæ utinam tam facile vitare possemus, quam facile intelligimus. « Prædico, » inquit, « vobis sicut prædixi, quoniam qui talia agunt

dit dans une épître précédente : « Que le péché ne règne point dans votre corps mortel, en sorte que vous obéissiez à ses convoitises » *Rom.* vi, 12. Le péché revêt toutes ces formes, que nous avons cherché à distinguer beaucoup plus longuement qu'il n'aurait fallu. Donc, le royaume de Dieu ne peut s'établir dans une âme où règne le péché. « Car, quel lien peut-il y avoir entre la justice et l'iniquité? quel accord entre Jésus-Christ et Bélial? » *II Cor.* vi, 14, 15. Et nous croyons pouvoir nous assurer le royaume de Dieu, si nous sommes exempts de la fornication, de l'idolâtrie, des empoisonnements. Mais voici que les inimitiés, les animosités, les querelles, la colère, les divisions, l'ivresse elle-même et d'autres crimes, que nous regardons comme légers, nous excluent du royaume de Dieu. Et peu importe qu'on soit exclu de la béatitude par un seul, ou par plusieurs de ces crimes, puisque tous sont une cause d'exclusion. Dans les manuscrits latins, l'adultère, l'impudicité et l'homicide se trouvent placés dans le catalogue des vices. Mais nous devons nous en tenir aux quinze œuvres de la chair énumérées par l'Apôtre et que nous avons expliquées.

« Mais les fruits de l'esprit sont la charité, la joie, la paix, la patience, la bonté, la longanimité, la douceur, la foi, la modestie, la continence, il n'y a point de loi

regnum Dei non consequuntur. « Ubi ante prædixerat : « Non regnet, » inquit, « peccatum in mortali vestro corpore, ad obediendum desideriis ejus » *Rom.* vi, 12. Peccatum omnes istas species habet, in quibus nunc discriminandis plus forsitan quam oportuit, immorati sumus. Ergo in anima, in qua peccatum regnaverit, non potest Dei regnare regnum. « Quæ enim participatio justitiæ et iniquitati? quæ communicatio luci ad tenebras? qui consensus Christo et Belial, » *II Cor.* vi, 14, 15? Et putamus nos regnum Dei consequi, si a fornicatione, idololatria, et veneficiis immunes simus. Ecce inimicitia, contentio, ira, rixa, dissensio, ebrietas quoque, et cætera quæ parva arbitramur, excludent nos a regno Dei. Nec refert uno quis a beatitudine excludatur, an pluribus, cum omnia similiter excludant. In Latinis codicibus adulterium quoque, et impudicitia, et homicidia, in hoc catalogo vitiorum scripta referuntur. Sed sciendum non plus quam quindecim carnis opera nominata, de quibus et disseruimus.

« Fructus autem spiritus, est charitas, gaudium,

contre ceux qui vivent de cette sorte. » Quelle autre vertu, parmi les fruits de l'esprit devait tenir le premier rang, si ce n'est la charité, sans laquelle les autres vertus ne sont pas réputées vertus, et de laquelle naissent tous les biens possibles? Aussi dans la loi comme dans l'Évangile, elle occupe la première place : « Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre âme et de toutes vos forces; et vous aimerez votre prochain comme vous-même » *Deut.* vi, 5, *Matth.* xxii, 37. Nous avons indiqué brièvement plus haut, de quels grands biens la charité est la source; qu'il nous suffise maintenant de dire en peu de mots, que la charité ne cherche point ses propres intérêts, mais ceux du prochain, *Cor.* xiii. Et quelle que soit l'inimitié qu'un homme, par le vice de son cœur, porte à celui dont il est aimé, bien qu'il s'efforce de soulever contre sa tranquillité les flots de la haine, jamais il ne se trouble, jamais il n'estime digne de haine la créature de Dieu; car la charité couvre la multitude des péchés, *I Pier.* iv, 8. Ces paroles mêmes du Sauveur : « Un bon arbre ne peut porter de mauvais fruits, ni un arbre mauvais en produire de bons, me paraissent avoir pour objet non pas tant les hommes, que

pax, longanimitas, benignitas, bonitas, fides, mansuetudo, continentia, adversus hujusmodi non est Lex. » Et quæ alia inter fructus spiritus debuit tenere primatum nisi charitas, sine qua virtutes, cæteræ non reputantur esse virtutes, et ex qua nascuntur universa quæ bona sunt? Siquidem et in Lege, et in Evangelia ipsa obtinet principatum : « Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo, et ex tota anima tua, et ex tota virtute tua, et diliges proximum tuum sicut teipsum » *Deut.* vi, 5; *Matth.* xxii, 37. Quantis bonis referta sit charitas, et supra breviter perstrinximus, et nunc vel parum dixisse sufficiat; quod dilectio non querit quæ sua sunt, sed quæ aliena *I Cor.* xiii. Et quamvis suo quis vitio inimicus sit diligenti, et tranquillitatem ejus ad odiorum fluctus concitare nitatur; tamen numquam ille turbatur; nunquam creaturam Dei odio dignam æstimat. Charitas enim operit multitudinem peccatorum *I Petr.* iv, 8. Illud quoque quod a Salvatore dicitur : « Non potest arbor bona fructus afferre malos; neque arbor

les fruits de la chair et de l'esprit; car l'esprit ne peut jamais se rendre coupable des vices qui sont énumérés parmi les œuvres de la chair, ni la chair produire avec abondance les fruits qui naissent de l'esprit. Il peut cependant arriver que, par la négligence de celui qui a le don de l'esprit, cet esprit qui est en lui ne produise pas ses fruits, et que d'un autre côté, la chair mortifiant ses œuvres, cesse de pécher. Toutefois, l'un et l'autre ne vont jamais jusqu'à ce point que l'arbre négligé de l'esprit se couvre des fruits de l'esprit, et que l'arbre cultivé de la chair produise des fruits spirituels. Au second rang des fruits spirituels, se trouve placée la joie que les stoïciens, par une distinction trop subtile des mots, pensent être différente de la joie qui éclate au dehors, en latin *lætitia*. La joie, disent-ils, est un mouvement de l'âme, qui se réjouit dans les choses qui en sont dignes. L'allégresse au contraire, est un mouvement déréglé de l'âme qui ne connaît point de bornes et qui se réjouit même des choses où le vice à quelque part. Les autres, au contraire, font consister la volupté de la joie, non dans le mouvement de l'âme qui excite le corps au mauvais plaisir, flatte les sens et les séduit par un charme plein de douceur; mais dans cet

mala, fructus afferre bonos » *Matth.* vii, 18, non tam de hominibus, quam de fructibus carnis et spiritus, arbitror pronuntiatum; quia nec spiritus umquam potest ea vitia, quæ in carnis operibus numerata sunt, facere; nec caro his fructibus qui oriuntur ex spiritu redundare potest. Potest autem fieri per negligentiam possidentis, ut spiritus qui versatur in homine, fructus non habeat suos; et e contrario caro operibus suis mortificatis, peccare desistat. Non tamen illo usque procedent, ut et neglecta arbor spiritus, opera carnis afferat, et arbor carnis exculta, fructus germinet spirituales. In secundo spiritualium fructuum loco, gaudium positum est; quod Stoici quoque qui distinguunt inter verba subtilius (1), aliud quid esse æstimant quam lætitiâ. Gaudium quippe, esse, aiunt elationem animi super his quæ digna sunt exsultantis : Lætitiâ vero effrenatam animi elationem, quæ modum nesciat, et in his quoque quæ vitio sint mixta, lætetur. Alii e regione gaudii voluptatem ponunt : non hanc quæ corpus ad

(1) Conferendus Cicero, qui e Stoicorum ore loquitur lib. iv Quæst. Tusculan. idemque inter gaudium, ac lætitiâ discrimen ponit. Lactantius quoque lib. vi Divin. Institut. cap. 11 : Lætitiâ, inquit, nihil est quam profusum gaudium. Vide, si lubet, et Cælius Rhodiginus lib. v, cap. 33. Cicero's locus, cum ratione animus movetur placide, atque constanter, tum illud gaudium dicitur : cum autem et intracter et effuse animus exultat, tum illa lætitiâ, gestiens vel nimia dici potest. Ed. Mig.



l'étendre au boire, au manger, à la colère, aux troubles de l'esprit, et au vice de la médisance. Or, voici la différence qui existe entre la modestie et la continence. La modestie ne se rencontre que dans les hommes parfaits et d'une vertu consommée, dont le Sauveur a dit : « Heureux ceux qui sont doux, parce qu'ils posséderont la terre » *Matth. v, 4*; comme il a dit de lui-même : « Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur » *Matth. xi, 29*. La continence au contraire, est encore dans la voie de la vertu, mais elle n'est pas encore parvenue au sommet, parce qu'il s'élève encore dans l'âme de celui qui cherche à se contenir des convoitises qui souillent la partie principale de l'âme, bien qu'elles ne puissent en triompher, ni faire que la pensée aille jusqu'à la consommation de l'acte. Or, la continence n'est pas seulement nécessaire contre les désirs et les convoitises, mais contre les trois autres passions qui troublent l'âme, la douleur, la joie et la crainte. « Il n'y a point de loi contre ceux qui vivent de cette sorte, car ce n'est point pour le juste que la loi est établie, mais pour les injustes, les rebelles, les impies et les pécheurs » *I Tim. i, 9*. La loi me dit : « Vous ne commetrez point d'adultère, vous ne tuerez point, vous ne ferez point de faux témoignage, vous ne frauderez point, vous ne convoiterez point le bien d'autrui, vous ne vous parjurez point, vous ne déroberez point, » *Exod. xx, 12* et

etiam in cibo et potu, in ira quoque et vexatione mentis, et detrahendi libidine. Inter modestiam autem et continentiam hoc interest, quod modestia in viris perfectis est, consummataque virtus, de quibus Salvator ait : « Beati mites, quoniam ipsi possidebunt terram » *Matth. v, 4*. Et de seipso : « Discite a me, quoniam mitis sum, et humilis, et mansuetus corde » *Matth. xi, 29*. Continentia vero in via quidem virtutis est, sed necdum pervenit ad calcem; quia cupiditates adhuc in ejus qui se continet, cogitatione nascuntur, et mentis polluunt principale, licet non superent, nec ad opus pertrahant cogitantem. Non solum autem in desideriis et cupiditate continentia necessaria est, sed etiam in tribus reliquis perturbationibus, dolore scilicet, letitia et timore. Adversus hujusmodi fructus spiritus, non est Lex. « Justo quippe Lex non est posita; iniquis autem et non subjectis, impiis et peccatoribus » *I Tim. i, 9*. Lex mihi dicit : « Non adulterabis; non occides, non falsum testimonium dices; non fraudabis; non desiderabis aliena; non perjurabis; non furaberis » *Exod.*

suivants. Si je n'accomplis point ces commandements sous l'empire de la charité de l'esprit qui produit en moi ses fruits, les commandements de la loi sont superflus pour nous. Enfin les sages du monde ont de la philosophie cette haute idée, qu'elle persuade de faire par la volonté, ce que les lois publiques forcent les autres hommes de faire par nécessité.

« Or, ceux qui appartiennent à Jésus-Christ ont crucifié leur chair avec ses passions et ses désirs déréglés. » Origène rattachant ce verset à ce qui précède, lit ainsi : il n'y a point de loi pour ceux qui vivent de la sorte, qui ont crucifié la chair de Jésus-Christ avec leurs passions et leurs désirs déréglés. » Cette variante ne donne plus le sens du latin, d'après laquelle l'Apôtre dit : « Ceux qui appartiennent à Jésus-Christ, ont crucifié leur chair avec ses passions et ses désirs déréglés; mais celui-ci : que la chair de Jésus-Christ est crucifiée par eux avec leurs passions et leurs convoitises mauvaises. Et Origène se demande comment le crucifiement de la chair de Jésus-Christ soit un objet de louange pour ceux qui ont les fruits de l'esprit, et contre lesquels la loi a cessé d'exister, alors que le même apôtre en fait un crime aux hébreux : « crucifiant de nouveau en eux-mêmes le Fils de Dieu et l'exposant à l'ignominie, » *Hebr. vii, 6*. A la place des autres « crucifiant de nouveau » le texte grec à l'avantage de n'employer qu'un seul mot ἀνασταυροῦντες que

xx, 12 seqq; si hæc omnia, fructu in me spiritus charitate regnante, non facio, superflua mihi sunt præcepta Legis. Denique et sapientes mundi de philosophia sic opinati sunt, ut quod leges publicæ facere homines necessitate compellunt, hoc illa persuadeat fieri voluntate.

« Qui autem sunt Christi, carnem crucifixerunt cum vitiiis concupiscentiis. » Origène hunc locum superioribus nectens, ita legit : « Adversus hujusmodi non est Lex, qui Christi carnem crucifixerunt cum vitiiis et concupiscentiis; » ut non sicut in Latino sonat, eos qui Christi sunt, carnem suam dicat crucifixisse cum vitiiis et concupiscentiis; sed Christi carnem ab his cum vitiiis et concupiscentiis crucifixam. Et quærit quomodo in his qui fructus spiritus habeant, et adversum quos Lex esse cessavit, crucifixio carnis Dominice ponatur in laude, cum ad Hebræos in vituperatione sit positum : « Rursum crucifigentes in semetipsis Filium Dei, et ostentui habentes » *Hebr. vi, 6*. Pro « rursum crucifigentes, » melius unum verbum compositum in Græco est,

nous pourrions traduire en latin par « recrucifigentes. » Il nous faut donc remarquer d'abord que crucifier est tout différent de crucifier de nouveau. En second lieu, ce n'est pas la même chose de crucifier de nouveau le Fils de Dieu, et de crucifier la chair de Jésus-Christ avec ses passions et ses désirs déréglés. En effet, la chair de Jésus-Christ n'est pas principalement et proprement le Fils de Dieu. Le Fils de Dieu, c'est Jésus-Christ qui était dès le commencement dans le Père, le Verbe Dieu qui s'est fait chair, s'est anéanti lui-même, a pris la forme d'esclave pour crucifier la chair, dépouiller les principautés et les puissances, triomphant d'elles sur le bois de la croix *Philip. ii, Coloss. ii*, et accomplissant ainsi ces paroles de l'Apôtre : « Car mort pour le péché, il est mort seulement une fois, » *Rom. vi, 10*. Si donc nos corps sont les membres de Jésus-Christ, par une conséquence nécessaire, notre chair est la chair de Jésus-Christ que nous crucifions, en mortifiant par elle sur la terre, la fornication, l'impureté, les convoitises, les mauvais désirs et l'avarice; et c'est pour nous un sujet de louange de crucifier ainsi la chair de Jésus-Christ avec nos passions et nos désirs déréglés, et de porter la mortification de Jésus-Christ dans notre corps pour que la vie de Jésus soit manifestée dans notre chair mortelle. Car c'est ainsi que nos corps mortels mériteront

ἀνασταυροῦντες, quod nos interpretari possumus, « recrucifigentes. » Primum ergo notandum quod aliud est crucifigere, aliud recrucifigere. Deinde quia non idipsum sit recrucifigere Filium Dei, et crucifigere carnem Christi cum vitiiis et concupiscentiis. Caro quippe Christi non principaliter, et proprie Filius Dei est, sed Jesus Christus, qui cum esset in principio apud Patrem, Verbum Deus caro factus est, et seipsum exinanivit, formam servi accipiens, ut crucifigeret carnem, et despoliaret principatus et potestates, triumphans de eis in ligno *Philip. ii*, ut completeretur illud Apostoli : « Quod enim mortuus est, peccato, mortuus est semel » *Rom. vi, 10*. Igitur si corpora nostra membra sunt Christi, consequenter et caro nostra caro Christi est, quam crucifigimus, mortificantes per eam super terram, fornicationem, immunditiam, passionem, desiderium malum, et avaritiam; et de nobis in laude nunc ponitur, qui Christi Jesu carnem crucifixerunt cum vitiiis et concupiscentiis, et semper mortificationem Jesu circumferimus in corpore nostro, ut et vita ejus manifestetur in carne nostra. Non modici autem laboris est, sic in præsentem sæculo vivere, ut jam nunc vita Jesu manifes-

d'être vivifiés par l'Esprit qui habite en nous. Où le traducteur latin a mis le mot *vitia* les vices, on lit dans le grec παθήματα, c'est-à-dire les passions. Et comme la passion peut à la fois signifier la douleur et les autres nécessités de notre faible corps, l'Apôtre prend soin d'ajouter « et les désirs » afin de bien établir que ce n'est point la nature même du corps qu'il nie dans les hommes spirituels, mais les vices de cette nature. Mais il doit être bien entendu que si nous lisons : Ceux qui appartiennent à Jésus-Christ ont crucifié leur chair avec ses vices et ses désirs déréglés, ce n'est plus la chair de Jésus-Christ, mais leur propre chair que nous disons être crucifiée. J'ai presque oublié la seconde interprétation. J'avais dit d'abord que tout ce qui suit devait se rapporter à la loi et à la circoncision; voici quel serait alors le sens; ceux qui ont en eux les fruits de l'esprit, la charité, la joie et les autres crucifient l'intelligence matérielle de l'Écriture maintenant appelée la chair de Jésus-Christ, avec ses passions et ses désirs déréglés qui sont autant de foyers de vices dans les petits, et dans ceux qui sont encore allaités. Celui-là crucifie la chair de Jésus-Christ qui ne combat point selon le sens historique et charnel, mais qui suit de préférence et prend pour guide le sens spirituel et allégorique.

tetur in carne nostra. Ita enim vivificabuntur et mortalia corpora nostra per inhabitantem in nobis spiritum. Ubi Latinus interpres « vitia » posuit, in Græco παθήματα id est, « passiones » leguntur. Et quia passio potest et dolorem, et cæteras necessitates significare corpuseuli, caute Apostolus intulit « desideria; » ut non naturam corporis videretur in spiritualibus viris negare, sed vitia. Et hoc ita admonitum sit, si Vulgatam editionem sequimur, legentes : « Qui autem sunt Christi carnem crucifixerunt cum vitiiis et concupiscentiis; » ut non carnem Christi, sed suam eos crucifigisse dicamus. Pene oblitus sum interpretationis secundæ. Prædixeram enim omnia quæ sequuntur ad Legem, et ad circumcisionem esse referenda. Sensus itaque iste est : In quibus est fructus spiritus, charitas, gaudium, et reliqua, hi corpoream Scripturæ intelligentiam, quæ nunc caro Christi appellatur, crucifixerunt cum passionibus ejus et desideriiis, quæ generant parvulis atque lactentibus fomenta vitiorum. Crucifixit Christi carnem, qui non juxta carnem historice militat, sed spiritum allegorie sequitur præviantem.



autre mouvement qui lui est semblable, qui, sans aucune modération, sans aucune décence, fait élever la voix dans le rire. Si cette explication est vraie, si cette distinction entre les deux termes n'induit en erreur ni ceux qui la donnent, ni ceux qui la reçoivent, considérons si ce n'est pas pour cela qu'il est écrit : « La joie (*gaudere*) n'est pas pour les impies, » *Isai. LVII, 21*. Il faut encore remarquer que la joie vient à la suite de la charité. En effet, celui qui aime quelqu'un, se réjouit toujours du bonheur de celui qu'il aime. Et s'il le voit victime de quelque erreur, et tomber sur le terrain glissant du péché, il s'en attristera, et s'empressera de le tirer du danger, mais il ne pourra changer sa joie en tristesse, parce qu'il sait qu'aucune des créatures raisonnables ne peut périr pour toujours aux yeux de Dieu (1). Le troisième fruit de l'esprit est la paix d'où Salomon, qui a été la figure du Christ, a tiré son nom. Le Psalmiste chante aussi de l'Église : « Sa demeure a été établie dans la paix, » *Ps. LXXV, 2*. Et parmi les huit béatitudes de l'Évangile, nous lisons : « Bienheureux les pacifiques, parce qu'ils seront appelés les fils de Dieu » *Matth. v, 9*. Nous chantons encore dans le premier psaume des degrés : « Avec ceux qui haïssaient la paix, j'étais pacifique, » *Ps. CIX, 6*. Et ne croyons pas que nous devions seulement

libidinem concitat, titillat sensus, dulci blanditur affectu; sed alium huic *ἡμενον*, quæ sine moderatione, et ullo decore lætitiæ, in risu exaltat vocem suam. Quod si verum est, et eorum inter verba distinctio non fallit et fallitur, consideremus ne forsitan idcirco sit dictum : « Non est gaudere impiis, dicit Dominus » *Isai. LVII, 21*. Simul autem et illud notandum, quod post dilectionem, gaudium sequitur. Qui enim diligit quempiam, semper in ejus felicitate lætatur. Et si eum viderit aliquo errore deceptum, et peccatorum lubrico concidisse, dolebit quidem, et eruere festinabit; sed non poterit gaudium mutare tristitia, sciens nullam rationabilium creaturarum apud Deum perire perpetuo. Tertius fructus spiritus, est pax, a qua Salomon quoque qui in typo Christi præcessit, nomen accepit. Et de Ecclesia Psalmista canit : « Factus est in pace locus ejus » *Ps. LXXV, 2*. Et inter octo Evangelii benedictiones scribitur : « Beati pacifici, quoniam filii Dei vocabuntur » *Matt. v, 9*. In primo etiam gradu psalmo cantatur : « Cum

(1) Cette pensée de saint Jérôme, prise absolument, n'est pas conforme à l'exacte vérité. Il est malheureusement des créatures raisonnables qui sont perdues sans retour et pour jamais. (Note du traducteur).

chercher la paix, qui se borne à éviter des contestations; alors seulement, la paix de Jésus-Christ, c'est-à-dire notre héritage, est avec nous si l'âme calme et tranquille n'est troublée par aucune passion. Après la paix vient la longanimité, ou la patience, car nous pouvons donner ce double sens au mot grec *μακροθυία*. A cette vertu est opposée la pusillanimité, dont il est écrit : « L'homme pusillanime est grandement insensé, mais celui qui est patient, qui supporte tout est vraiment sage » *Eccle. VII*. Et il est appelé souverainement sage, avec un terme amplificatif, comme il est écrit aussi dans les Proverbes : « L'homme patient est doué d'une grande sagesse » *Prov. XIV, 29*. La bénignité ou l'amabilité; car le mot grec *χρηστότης* exprime les deux idées, est une vertu pleine de douceur, de charme et de tranquillité, prête à vivre en harmonie avec tous les bons, les attirant dans son intimité, par la douceur de ses paroles et la régularité de sa conduite. Les Stoïciens la définissent ainsi : La bénignité est une vertu qui se porte d'elle-même à faire le bien. La bonté ne diffère pas sensiblement de la bénignité, parce qu'elle-même est toujours prête à faire le bien. Elle en diffère cependant en ce que la bonté peut avoir une apparence triste, porter sur le front l'indice d'une

his qui oderunt pacem, eram pacificus » *Ps. CXXIX, 6*. Nec putemus pacem tantum in eo esse querendam, si cum alio non jurgemur; sed tunc pax Christi, hoc est, hæreditas nostra nobiscum est, si tranquilla mens nullis passionis perturbetur. Post pacem sequitur longanimitas, sive patientia; quia utroque modo *μακροθυία* possumus interpretari. Huic contraria est pusillanimitas, de qua scribitur : « Pusillanimus vehementer insipiens, qui vero patiens est, et universa sustentat, vir sapiens » *Eccle. VII*. Et cum *ἐπιτάσει* « multum sapiens » appellatur, ut in Proverbiis quoque scriptum est : « Longanimus vir, multus in prudentia » *Prov. XIV, 29*. Benignitas etiam sive suavis, quia apud Græcos *χρηστότης* utrumque sonat, virtus est lenis, blanda, tranquilla, et omnium bonorum apta consortio, invitans ad familiaritatem sui, dulcis alloquio, moribus temperata. Denique et hanc Stoici ita definiunt : Benignitas est virtus sponte ad bene faciendum exposita. Non multum bonitas a benignitate diversa est; quia et ipsa

grande sévérité de mœurs, et tout en étant disposée à bien faire et à donner ce qu'on lui demande, n'avoir cependant point un commerce affable, et n'attirer personne par la douceur de ses manières. Les sectateurs de Zénon en donnent cette définition : La bonté est une vertu qui est utile, ou bien une vertu dont naît ce qui est utile; ou encore une vertu qui existe pour elle-même, ou un sentiment qui est la source de tous les avantages.

Parmi les fruits de l'esprit, la septième place qui est comme plus consacrée, est donnée à la foi, laquelle ailleurs se trouve placée entre l'espérance et la charité. Il ne faut pas s'étonner que l'espérance ne soit pas mentionnée dans cette énumération, puisque la foi contient l'objet que nous espérons, et c'est la définition qu'en donne l'Apôtre dans son épître aux hébreux : « La foi est la substance des choses qu'on doit espérer, et la démonstration de celles qu'on ne voit point, » *Hebr. XI, 1*. En effet, ce que nous espérons pour l'avenir et que nous n'avons pas encore dans le présent, nous le possédons par la foi, dans l'espérance d'obtenir un jour ce que nous croyons. On demande aussi comment la charité est renfermée dans la foi. Celui qui aime, ne se croit jamais lésé, il n'a qu'une pensée, c'est qu'il aime et qu'il est aimé. Mais lorsque la charité disparaît d'un cœur, la foi en disparaît

ad beneficiendum videtur exposita. Sed in eo differt, quia potest bonitas esse tristior, et fronte severis moribus irrugata, bene quidem facere et præstare quod poscitur; non tamen suavis esse consortio, et sua cunctos invitare dulcedine. Hanc quoque sectatores Zenonis ita definiunt : Bonitas est virtus quæ prodest; sive, virtus ex qua oritur utilitas; aut, virtus propter semetipsam; aut affectus qui fons sit utilitatum.

Inter fructus spiritus, septimum et sacratiorem locum fides possidet, quæ etiam alibi inter tres ponitur : spes, fides, charitas. Nec mirum si spes in hoc catalogo non referatur; cum in fide sit quod speratur; et ita eam Apostolus ad Hebræos scribens definiat : « Est autem fides sperandarum substantiarum rerum, argumentum necdum apparentium » *Hebr. XI, 1*. Siquidem id quod speramus esse venturum, et necdum est in presenti, fide possidemus, sperantes nos tenere quod credimus. Queritur quoque quomodo fides in charitate sit posita. Qui diligit, nunquam se lædi æstimat; nunquam aliud nisi quod diligit et diligitur, suspicatur. Cum autem dilectio pro-

également. Après la foi vient la douceur, qui est contraire aux animosités, aux disputes, aux divisions; elle ne se laisse jamais entraîner à des actes contraires à sa nature, et fait toujours naître de bons fruits du bon arbre de l'esprit. C'est cette vertu, qui valut à Moïse, serviteur de Dieu, ce témoignage de la sainte Écriture : « Moïse était un homme très doux, au-dessus de tous les hommes qui étaient sur la terre » *Nomb. XII, 3*. Sur la terre, est-il dit, car il ne pouvait être au-dessus de ceux qui voient Dieu face à face; parce que nous sommes souvent entraînés par l'infirmité de la chair à bien des actes répréhensibles. L'Esprit-Saint parlant de David, bien que plusieurs interprètes appliquent cette prophétie à Notre-Seigneur, chante en premier lieu celui qui devait venir : « Seigneur, souvenez-vous de David et de toute sa douceur » *Ps. CV, 1*. C'est surtout à l'égard de Saül, d'Absalon, de Séméï qu'il fit preuve de cette douceur *II Rois. XV*, lorsque le premier voulait le mettre à mort, que le second rêvant un nouvel ordre de choses, s'efforçait de le dépouiller de la royauté, et que Séméï, lui jetant des pierres et soulevant des nuages de poussière, lui criait : « Sors, sors homme d'iniquité » *Ibid. XVI, 7*. La continence vient la dernière parmi les fruits de l'esprit. Nous ne devons pas restreindre l'exercice de cette vertu à la chasteté, mais

cul abfuerit, et fides pariter abscedit. Post fidem mansuetudo numeratur, quæ adversa est iræ, rixis, dissensionibus; et nunquam ad sui contraria provocatur, vere de bona spiritus arbore, bonos fructus egerminans. Per hanc famulus Dei Moyses, testimonium Scripturæ meruit accipere, dicentis : « Moyses mansuetus erat, plusquam omnes homines super terram » *Numb. XII, 3*. Super terram, inquit. Super eos enim qui facie ad faciem Deum videbant, esse non poterat; quia multa sæpe compellimur per carnis facere infirmitatem. De David quoque, licet multi de Domino nostro æstiment prophetatum, quod nos etiam non negamus, Spiritus sanctus in typo venturi canit : « Memento, Domine, David, et omnis mansuetudinis ejus » *Ps. CV, 1*. Cujus mansuetudo adversus Saul, Absalon, et Semei, vel maxime claruit *I Reg. XXIV* : *II Reg. XV*? Cum alius eum vellet occidere; alius res novas molitus, fraudare imperio niteretur; alius lapides in eum jaciens, et pulverem ventilans, clamaret et diceret : « Egredere, egredere, vir inique » *Ibid., XVI, 7*. Extrema continentia in fructibus spiritus collocatur. Quam non solum in castitate debemus accipere, sed